



MALI - UNION EUROPÉENNE

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2014 - 2020

CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République du Mali et l'Union européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République du Mali, représenté par S.E. M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la coopération internationale / Ordonnateur National du FED, et la Commission européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour les relations internationales et le développement, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document de programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne (UE) en faveur de la République du Mali, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Mali pour la période 2014 - 2020, un montant de 615 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Mali bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République du Mali dans les

limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du 10^e FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^e FED.

(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Bruxelles, le 6 mars 2015.

Pour le gouvernement de la
République du Mali

Pour l'Union européenne

Abdoulaye DIOP

Ministre des Affaires étrangères,
de l'Intégration africaine et
de la Coopération internationale,
Ordonnateur National du FED

Neven MIMICA

Commissaire pour la Coopération
internationale et le développement

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes

Résumé

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE
 - 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire
 - 1.2. Choix des secteurs
 - 1.2.1. Premier secteur de concentration : Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit (DAC:150)
 - 1.2.2. Deuxième secteur de concentration: Développement rural & sécurité alimentaire (DAC:311)
 - 1.2.3. Troisième secteur de concentration: Education (DAC:110)
 - 1.2.4. Quatrième secteur de concentration: Secteur routier (DAC:210)
 - 1.2.5. Domaines de nature transversale, interactions et complémentarités
2. Aperçu financier
3. Soutien de l'UE par secteur
 - 3.1. Premier secteur de concentration: Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit
 - 3.1.1. L'objectif général
 - 3.1.2. Les principaux résultats attendus
 - 3.1.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3
 - 3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
 - 3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement
 - 3.1.6. L'évaluation environnementale
 - 3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
 - 3.2. Deuxième secteur de concentration: Développement rural & sécurité alimentaire
 - 3.2.1. L'objectif général
 - 3.2.2. Les principaux résultats attendus
 - 3.2.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3
 - 3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
 - 3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement
 - 3.2.6. L'évaluation environnementale
 - 3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.3. Troisième secteur de concentration: Education

- 3.3.1. L'objectif spécifique
- 3.3.2. Les principaux résultats attendus
- 3.3.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3
- 3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
- 3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement
- 3.3.6. L'évaluation environnementale
- 3.3.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.4. Quatrième secteur de concentration: Secteur routier

- 3.4.1. L'objectif général
- 3.4.2. Les principaux résultats attendus
- 3.4.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3
- 3.4.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
- 3.4.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement
- 3.4.6. L'évaluation environnementale
- 3.4.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

4. Appui à la société civile

5. Autres mesures d'appui

- 5.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions
- 5.2. Appui à l'ordonnateur national
- 5.3. Appui de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Pièces jointes

- 1. Pièce jointe 1: Aperçu du pays
- 2. Pièce jointe 2: Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
- 3. Pièce jointe 3: Modèle pour le cadre d'intervention sectorielle
- 4. Pièce jointe 4: Modèle pour le calendrier indicatif des engagements

Liste des Acronymes

AGIR	L'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest
ABG	Appui Budgétaire Général
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
ANASER	Agence Nationale de Sécurité Routière
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture au Mali
API	Agence pour la Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Cellule CSLP	La Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CMC	Conseil Malien des Chargeurs
CMTR	Comité Malien des Transports Terrestres
COM	
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTRCA	Cellule Technique des Réformes du Cadre des Affaires
DDC	Coopération Suisse
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNDC	Direction Nationale du Domaine et du Cadastre
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNR	Direction Nationale des Routes
DNSA	Dispositif National de Sécurité Alimentaire
DNTTMF	Direction Nationale des Transports Terrestres Maritimes et Fluviaux
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EAC	Enquête Agricole Conjoncturelle
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
EAR	Economie Agricole et Rurale
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
FCFA	Franc Communauté Financière Africaine
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GdM	Gouvernement du Mali

Gross PIN	
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IMF	Institutions de Micro Finance
JICA	Agence Internationale de Coopération Japonaise
KfW	Banque Allemande de Développement
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PAG	Plan d'Action Gouvernemental
PAGAM/G FP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances publiques
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIP	Programme Indicatif Pluriannuel
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNCC	Politique Nationale sur le Changement Climatique
PNF	Politique Nationale Forestière
PNIP	Plan National d'Investissement Prioritaire
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNISP-SA	Plan National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SAP	Système d'Alerte Précoce
SBC	State Building Contract
SDR	Stratégie de Développement Rural
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SMART	Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité
SNDI	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International

RESUME

L'Union européenne (UE) a joué un rôle décisif durant la crise malienne au plan politique, sécuritaire et en matière de développement: elle conserve aujourd'hui une responsabilité particulière et demeure un interlocuteur de premier plan des autorités maliennes dans le processus de stabilisation, de paix et de réforme au Mali. Ce rôle clé assumé se traduit à la fois dans le volume financier et les orientations proposées pour le 11^e FED.

Les objectifs spécifiques du PIN, d'un montant total de 615Mio EUR et répartis sur 4 secteurs principaux de concentration, peuvent se résumer comme suit:

Secteur	Montant indicatif, EUR	% PIN
(i) Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit	280Mio EUR	46%
(ii) Développement rural et sécurité alimentaire	100Mio EUR	16%
(iii) Education	100Mio EUR	16%
(iv) Secteur routier	110Mio EUR	18%
(v) Appui à l'ON, Société civile et TCF	25Mio EUR	4%
TOTAL	615Mio EUR	100%

Les secteurs de concentration identifiés dans le PIN répondent aux priorités affichées par le Gouvernement dans sa stratégie nationale de développement, le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014) mais surtout le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui couvre la période 2013-2018, et correspondent aux défis auxquels fait actuellement face le Mali.

La définition du PIN s'inscrit en parfaite cohérence avec le processus de programmation conjointe européenne en cours au Mali, exercice par le biais duquel la Commission européenne et les Etats membres ont établi une analyse commune de la situation du pays, secteur par secteur, une présentation des stratégies de réponse aux problèmes identifiés et une répartition du travail en fonction des compétences et expériences de chacun.

La poursuite du processus de réformes structurelles, objectif poursuivi par les nouvelles autorités maliennes, requiert un accompagnement de long terme de la part de la communauté internationale. Une des priorités de la stratégie de coopération de l'UE, afin d'encourager le développement et la stabilisation du pays sur le long terme, sera donc de maintenir cet appui en faveur d'un cadre renforcé de gouvernance et de bonne gestion financière. La mise en place d'une politique inclusive de réconciliation nationale et de dialogue devra également être appuyée. Enfin, le développement des infrastructures reliant les parties nord et sud du pays devrait contribuer au désenclavement du Nord et au processus de relance économique.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL¹ MALI

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

La crise politique, institutionnelle et sécuritaire que le Mali a traversée en 2012 a révélé les failles d'un système que l'Etat malien, avec l'appui de la communauté internationale et plus particulièrement l'Union européenne (UE), doit renforcer – tant au nord qu'au sud – en termes de démocratie, de crédibilité et de transparence. Le Mali fait face aujourd'hui à de nombreux défis dans les domaines économique, social, politique, institutionnel et sécuritaire, dont la crise au nord est le reflet mais qui concernent toute la nation, et qui nécessiteront un appui conséquent et sur le long terme de la part de l'UE et de ses Etats membres. La priorité doit aller à la mise en place d'institutions fortes, crédibles et compétentes pour l'exécution des réformes structurantes (finances publiques, décentralisation, justice, sécurité, réconciliation) dont le pays a besoin. Pour appuyer ces efforts, l'UE doit être en mesure de mettre en cohérence tous les instruments dont elle dispose et qu'elle met en œuvre au Mali (avec par exemple les missions EUTM et EUCAP MALI Sahel déployées sur le terrain) et assurer une complémentarité entre eux. Une attention particulière doit également être accordée à la délivrance de dividendes de paix à une population qui, au Nord comme au Sud, est en quête de renouveau, ainsi qu'à la restauration de la confiance entre les populations ainsi qu'envers les autorités de l'Etat. La croissance démographique continuant sur un rythme soutenu de 3.6%, l'économie malienne devrait être capable de former et d'absorber une force travail grandissante en créant des emplois productifs pour une population jeune et de plus en plus urbanisée. Ce sont ces priorités qui ont guidé le choix des quatre secteurs de concentration identifiés dans le présent programme indicatif national, le dernier secteur (infrastructures) ayant été ajouté à la demande expresse des autorités maliennes en raison de son intérêt stratégique dans la situation que connaît le pays actuellement.

Ces priorités correspondent aux valeurs promues dans « le programme pour un changement² »: (i) **les droits de l'homme, la démocratie et d'autres aspects clés de la bonne gouvernance** et (ii) **une croissance inclusive et durable** au service du développement humain, (iii) **la paix** et (iv) **l'égalité entre hommes et femmes**; et reprises dans le Consensus européen pour le développement de 2005. Les interventions proposées dans le présent programme indicatif national (PIN) s'inscrivent également dans la stratégie définie par le Partenariat Afrique-UE (Décembre 2007) qui définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux (Union Africaine, les organisations régionales et les administrations nationales). Les quatre grands objectifs de ce Partenariat concernent de nouveau les domaines de (i) la paix et la sécurité, (ii) la gouvernance et les droits de l'homme, (iii) le commerce et l'intégration régionale et (iv) les questions clés en matière de développement.

Le commerce et l'intégration régionale seront facilités par l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'ouest: l'APE régional régira l'ensemble des relations commerciales et d'aide au commerce entre l'UE et le Mali. Ce partenariat, outil de développement, contribuera à la réalisation des objectifs de croissance et développement

¹ PIP = Programme Indicatif Pluriannuel (terminologie ICD); PIN = terminologie FED

² COM (2011) 637, Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: programme pour le changement

durable du pays. Le PIN sera l'une des mesures permettant l'appui à la mise en œuvre du Programme des Accords de Partenariat Economique pour le Développement (PAPED), conformément à l'engagement pris par l'UE dans la décision du Conseil du 17 mars 2014.

Par ailleurs, l'action proposée pour l'UE s'inscrit pleinement dans les quatre axes de la feuille de route de l'Alliance Globale pour la résilience face aux crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest, AGIR³, dont l'objectif global est de réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines.

La stratégie proposée permettra en outre de répondre aux objectifs définis dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017, la stratégie de développement national, préparée par le Gouvernement avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Depuis la crise et la nouvelle présidence issue des élections d'août 2013, cette stratégie a été complétée par d'autres documents (Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014, PRED et le Plan d'Action Gouvernemental pour la période 2013-2018, PAG). Le CSCR pourrait faire l'objet d'une révision pour s'adapter aux priorités.

La programmation conjointe des partenaires techniques et financiers (PTF) au Mali est un exercice développé depuis plusieurs années. La programmation conjointe des partenaires techniques et financiers (PTF) au Mali est un exercice développé depuis plusieurs années. Il a permis la définition d'un document de programmation conjointe couvrant la période 2014-2018 et validé par l'ensemble des Etats membres présents au Mali. Le document, dont le contenu est cohérent avec le présent programme indicatif national, sera soumis pour avis aux Etats membres dans le cadre de la comitologie appropriée, après avoir fait l'objet d'une consultation interservices au sein de la Commission européenne. Son endossement formel par les autorités maliennes est prévu pour une phase ultérieure, dont il reste à préciser les modalités. Le document de programmation conjointe est très complet: il comporte une analyse détaillée des secteurs dans lesquels interviennent la Commission et les Etats membres, des défis rencontrés et des réponses proposées pour y faire face.

1.2. Choix des secteurs

1.2.1. Premier secteur de concentration : Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit (DAC:150)

La crise sécuritaire, institutionnelle et économique qui a frappé le pays rend nécessaire une action forte visant à mettre en œuvre des réformes institutionnelles et économiques profondes, qui puissent consolider l'Etat de droit et permettre la relance économique du pays. Le 11^e FED devra parallèlement appuyer la reconstruction d'un lien social entre les différentes communautés du Mali, d'un lien de confiance entre la population et les institutions étatiques, qui devront pour ce faire renforcer leur crédibilité et leur efficacité.

Outre la consolidation des institutions étatiques en tant que telles, les défis à relever par le Mali incluent en effet la reconstruction d'une identité nationale forte qui puisse soutenir de l'intérieur l'infrastructure étatique et économique. Le rétablissement d'une conscience nationale partagée, la perception du bien commun et de sa protection sont des valeurs fondamentales qui ont été mises en danger et ont souffert fortement de la crise déclenchée en 2012. La société civile jouera en ce sens un rôle fondamental assurant le lien nécessaire entre les institutions et les citoyens et alimentant une relation de confiance et de dialogue entre ces deux acteurs. Le 11^e

³ La Feuille de Route AGIR a été adoptée le 9 avril 2013

FED veillera à ce qu'une société civile forte, inclusive et capable soit appuyée de manière soutenable en privilégiant les actions d'initiative locale.

Consolidation de l'Etat de droit

Les objectifs visés par le 11^e FED et par le Gouvernement pour la **consolidation d'institutions fortes et crédibles** s'inscrivent dans une logique de refondation du système de gouvernance au sens large. Il s'agit de renforcer le respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et des normes démocratiques par l'ensemble des acteurs, étatiques et non étatiques. Sera ainsi visée la **réforme du système de la justice**, qui figure parmi les priorités du CSCRP. L'objectif de l'UE sera d'accompagner la restructuration et le rétablissement des services de base de la justice, afin de garantir au peuple l'accès à une justice libre, transparente, indépendante et impartiale. En particulier, le soutien ciblera l'amélioration de la crédibilité et de la performance du système judiciaire, la refondation des valeurs de justice, la lutte contre l'impunité. La protection et la promotion des droits de l'Homme ainsi que l'assistance juridique/judiciaire aux groupes les plus vulnérables de la population représenteront un élément crucial de cet appui.

Les activités du 11^e FED contribueront également à la restauration de la **sécurité** des personnes et des biens à travers un appui au processus de réforme des systèmes de sécurité de l'Etat malien. La restauration de la sécurité aura pour objectif principal de promouvoir le respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et des normes démocratiques par l'ensemble des acteurs du secteur dans l'exercice de leurs fonctions, à travers notamment un renforcement des capacités humaines et opérationnelles des forces de sécurité. Il s'agira ainsi d'accompagner le renforcement de leurs capacités humaines et opérationnelles, leur modernisation, leur professionnalisation, leur intégrité et leur adaptation aux défis sécuritaires actuels tout en garantissent la protection des droits des citoyens, en particulier des femmes. La réforme impliquera les institutions de l'Etat, mais aussi l'ensemble des forces politiques et la société civile. Une attention particulière sera réservée au problème migratoire, pour la prévention de la migration clandestine qui représente un facteur de vulnérabilité pour le Mali et toute la sous-région.

A noter que le Gouvernement entend prendre des mesures visant l'actualisation du cadre légal de la lutte contre les trafics illicites et le crime organisé avec la création d'unités opérationnelles spécifiques, ainsi que le développement de la coopération multinationale, binationale et régionale en matière de sécurité⁴.

L'ensemble des activités menées dans le cadre du 11^e FED dans ce domaine, et plus largement dans le domaine de la **Réforme du système de sécurité (RSS)** seront menées en lien étroit avec les missions de Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) présentes au Mali, à savoir European Union Training Mission (EUTM Mali) et European Union Capacity Building Mission (EUCAP) Sahel Mali, afin de coordonner les stratégies et les activités et de faire entrer dans les faits l'approche globale, véritable plus value de l'UE dans ce domaine.

Concernant la **lutte contre la corruption** et l'impunité, le nouveau Gouvernement compte appliquer le principe de la tolérance zéro. Le 11^e FED contribuera à renforcer les moyens des structures d'audit et de contrôle, interne et externe, en particulier au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

La crise politique et sécuritaire que le Mali a traversée en 2012 a révélé les faiblesses de la politique de **décentralisation** menée par le Gouvernement et mis en avant sa dimension

⁴ Source : PAG ; octobre 2013

politique comme outil au service de la refondation de l'Etat, du développement, de la réconciliation et de l'intégrité du territoire.

La mise en place d'une **décentralisation effective** est une option incontournable pour une meilleure gouvernance démocratique du pays, pour un développement équilibré du territoire, surtout au niveau local, pour une participation démocratique des citoyens.

Le Gouvernement, suite aux conclusions des Etats généraux de la décentralisation organisés en octobre 2013, entend lancer une nouvelle politique de décentralisation, fondée sur la régionalisation, en mettant le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance de l'activité et de la solidarité nationale dans le respect des diversités culturelles et territoriales. Ceci, en préservant l'unité et l'intégrité nationales⁵.

Le 11^e FED appuiera le processus de décentralisation qui sera accompagnée d'un renforcement des pouvoirs des collectivités territoriales, d'une révision des mécanismes de transfert de ressources vers les collectivités territoriales et des procédures budgétaires et d'exécution des dépenses publiques (y inclus les contrôles internes et externes) afin de rendre les autorités locales acteurs déterminants du développement de leurs territoires.

Dans ce cadre un rôle important sera celui de la société civile, surtout celle plus représentative au niveau local, qui aura un rôle d'impulsion et de contrôle citoyen au niveau des collectivités territoriales.

Le 11^e FED appuiera également le processus de dialogue et de **réconciliation nationale**. Ce processus demande une action forte et de longue haleine qui s'inscrit dans le cadre de la politique de stabilisation du Mali et de la Stratégie européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel. Le soutien de l'UE devra viser des programmes spécifiques, mais aussi se traduire par une intégration plus complète des dynamiques de réconciliation dans tous les programmes de développement. Le 11^e FED pourrait aussi prévoir un soutien au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en offrant des alternatives d'emplois et d'intégration civile aux populations susceptibles d'être enrôlées dans les groupes violents.

Des actions spécifiques pour faciliter le processus de réconciliation seront examinées, comme par exemple, l'appui aux structures étatiques impliquées dans le processus (e.g. Commission Vérité Justice et Réconciliation - CVJR) et aux organisations de la société civile. Une attention particulière sera donnée au rôle des femmes et à leur participation active dans le processus de réconciliation. L'intervention dans ce domaine est cruciale tant on sait qu'un Mali pacifié, sécurisé et inclusif est également source de paix et de stabilité pour l'Europe.

Réformes de l'Etat dans le secteur économique

L'économie malienne a enregistré une croissance réelle moyenne de 4,4% de 2000 à 2011, tirée principalement par le secteur primaire. En 2012 et 2013 suite à la crise, le taux de croissance a brusquement chuté, il était de -0,4% en 2012 et de +1.7% en 2013⁶.

Ces taux se situent bien en deçà de la moyenne des taux enregistrés par les pays d'Afrique subsaharienne. En outre, il demeure insuffisant au regard des 7% requis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La contribution des exportations à la croissance est faible et instable. Les exportations sont très peu diversifiées (l'or et le coton en constituent 85%). Le taux de pression fiscale de 14,6% du PIB (2012), est inférieur au standard communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 17% du PIB. L'environnement des

⁵ Document du Gouvernement sur la stratégie pour la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la décentralisation

⁶ Source FMI

affaires reste peu favorable au développement du secteur privé. Le Doing Business Index pour 2014 place le Mali 155 sur 189 économies évaluées.

Avec une croissance démographique supérieure à 3% par an il est absolument nécessaire que le Mali jouisse d'une croissance économique forte et en conséquence, s'assure un environnement macroéconomique stable.

Dans ce cadre, le 11^e FED accompagnera le Gouvernement à mettre en œuvre des réformes orientées vers la stabilisation macroéconomique et une croissance forte, inclusive, durable, comportant la création de nouveaux emplois. En premier lieu, l'UE appuiera le Gouvernement dans **l'amélioration de la gestion des finances publiques afin d'appuyer la relance de l'économie malienne** en augmentant les ressources propres de l'Etat, en améliorant la gestion des dépenses publiques, afin de stabiliser le cycle budgétaire et à moyen terme, de réduire la dépendance à l'appui des bailleurs de fonds. Le Gouvernement compte poursuivre les réformes engagées en vue du renforcement du cadre de gestion des finances publiques, notamment, en relevant le taux de pression fiscale à 17%, à travers un élargissement de l'assiette fiscale, en améliorant la gestion de la trésorerie et la qualité de la dépense publique, à travers l'adoption de règles et procédures de gestion financière efficace et transparente, enfin, en assurant le rapportage budgétaire régulier, à travers des contrôles interne et externe efficaces. Ces mesures s'accompagneront de réformes visant également **l'amélioration du climat des affaires**, le renforcement du système financier afin de favoriser les investissements, publics et privés, internes et externes. L'action de l'UE dans le cadre du 11^e FED prendra aussi en compte les opportunités offertes par l'Accord de Partenariat Economique (APE) en tant qu'instrument de développement pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois en améliorant la compétitivité, les investissements et les flux commerciaux. L'UE appuiera à hauteur de 6 500 000 000 EUR la mise en œuvre du PAPED dont la promotion des investissements, d'un environnement sain des affaires, la valorisation des produits agricoles et le désenclavement des régions les plus isolées constituent des priorités.

1.2.2. Deuxième secteur de concentration : Développement rural & sécurité alimentaire (DAC:311)

Durant les deux dernières décennies, la production agricole a été essentiellement soutenue par la libéralisation des marchés céréaliers et l'extension des aménagements hydro-agricoles. Cependant, la croissance agricole a été limitée par une série de facteurs. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres l'insuffisance des infrastructures de connexion des zones de production aux marchés, les faiblesses institutionnelles des organisations de producteurs, le manque de capacité de stockage, le manque d'accès au crédit agricole, les performances limitées de la vulgarisation, les faiblesses de diffusion des résultats de la recherche agricole, la dégradation des ressources naturelles, et les impacts négatifs des changements climatiques tels que la faiblesse des précipitations et leur caractère aléatoire. Il en résulte une tendance à la baisse de la productivité générale et des hausses de la production liées principalement à l'augmentation des superficies emblavées. Pourtant, le Mali dispose d'un atout important à savoir l'abondance de terres irrigables et de bas-fonds inondables.

De plus, les fréquents épisodes de sécheresse et d'inondation, combinés à la hausse des prix des produits alimentaires, ainsi que la forte pression démographique, ont entraîné progressivement la détérioration des moyens d'existence des populations maliennes, et aggravé les situations, déjà chroniques, d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La crise politico-sécuritaire qui affecte le pays depuis 2012 n'a fait qu'aggraver une situation déjà alarmante. La situation nutritionnelle dans les régions du Mali demeure mauvaise à sérieuse⁷, et a atteint un niveau critique dans la région de Tombouctou.

⁷ Résultats de l'enquête SMART 2013 pour les régions du Sud du Mali et la région du Gao et de l'enquête SMART 2011 pour les régions de Tombouctou et Kidal.

Pour lutter contre cette situation, l'ensemble des piliers qui caractérisent l'insécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) devront être pris en compte.

Dans ce contexte, le 11^e FED accompagnera la mise en œuvre des politiques sectorielles du Gouvernement⁸, notamment à travers les mesures suivantes : i) l'intensification de la production et la valorisation des produits Agricoles⁹, ii) la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ; iii) l'appui à la gouvernance du secteur.

Le soutien de l'UE se fera en adéquation aux principes promus dans le cadre de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR). De plus, l'UE appuiera le processus de déclinaison nationale de la feuille de route régionale AGIR et la définition des «Priorités Résilience Pays» (PRP) pour le Mali.

L'intensification de manière durable de la production et la mise en valeur des produits agricoles:

La production agricole souffre de la faiblesse des précipitations et de leur caractère aléatoire. Au cours des trente dernières années, le pays a connu, au-delà de l'irrégularité des pluies, une baisse de la pluviosité et une progression de la désertification vers le sud. Cette situation a rendu les populations rurales dépendant d'une agriculture pluviale à faible productivité, fortement en proie à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. De plus, les facteurs susmentionnés limitent fortement la valorisation des produits issus de l'Agriculture.

Dans ce contexte, **l'agriculture irriguée**, plus particulièrement l'irrigation de proximité, et la **mise en valeur de la production agricole** jouent un rôle central pour la réalisation des principaux objectifs de réduction de la pauvreté, de renforcement de la résilience et pour la création d'emplois. Le 11^e FED accompagnera les efforts du Gouvernement dans sa stratégie de développement de l'irrigation et de bonne gestion de l'eau ainsi que le renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans ce domaine (y compris la recherche agronomique) permettant de garantir la viabilité des investissements et la productivité. Le 11^e FED accompagnera également les mesures de mise en valeur de la production Agricole, pour à la fois augmenter la production agricole et mieux la valoriser, prenant en compte la conservation des produits, leur transformation et valorisation, ainsi que leur mise en marché. L'ensemble de ces appuis sera réalisé dans le cadre des stratégies de l'Etat qui sont entre autres basées sur les thèmes suivants : le développement de chaînes de valeur (de la production à la mise en marché), le développement de pôles de compétitivité au niveau de zones de production/régions, la préservation des ressources naturelles et la durabilité des systèmes de production. Les interventions doivent respecter les techniques de gestion durable des terres, y compris les mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et lutter contre la dégradation des terres, en particulier dans les zones les plus vulnérables à la désertification dans le sud du pays. Ces techniques ont également l'avantage d'atténuer et d'adapter aux effets du changement climatique.

La réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition:

La crise alimentaire et nutritionnelle induite par la flambée des prix internationaux en 2007/2008 a montré le faible niveau des mesures politiques de soutien à l'Agriculture¹⁰ et plus particulièrement à la production alimentaire. Elle a également mis en évidence que l'accès à

⁸ La Politique du Développement Agricole (PDA), la Politique Nationale de Nutrition (PNN) et son Plan D'Action Multisectoriel, le Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP), la Politique National sur le Changement Climatique...

⁹ NB : produits Agricoles/Agriculture avec un « grand A » inclus les domaines de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie (définition selon la LOA) et produits agricoles/agriculture avec « petit a » se limite aux cultures végétales.

¹⁰ Voir note 8

l'alimentation et le niveau des revenus sont des facteurs clefs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La production alimentaire familiale à petite échelle présente des possibilités considérables pour la réduction de la pauvreté et de la malnutrition car elle permet une diversification des aliments et améliore le revenu des ménages. Néanmoins, une proportion croissante de la population malienne vit de moins en moins de sa propre production, et un nombre croissant de paysans sans terre (travailleurs journaliers) vivent dans une grande fragilité économique et sont exposés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Face à ce constat, les interventions du 11^e FED permettront d'améliorer la capacité de **résistance des plus vulnérables aux chocs**, réduire les inégalités et à améliorer le pouvoir d'achat. Le renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le 11^e FED se fondera sur une planification stratégique **réunissant l'aspect humanitaire et le développement**¹¹.

Les interventions permettront i) d'appuyer la production, la transformation et la commercialisation des produits au niveau des exploitations Agricoles familiales et des populations vulnérables (voir aussi section précédente), ii) de créer des activités génératrices de revenus, iii) de renforcer **l'accès des plus vulnérables à une alimentation diversifiée** et en quantité suffisante, notamment par la diffusion d'informations sur les pratiques nutritionnelles adaptées aux besoins des enfants de moins de 5 ans¹² et l'accès aux micronutriments et iv) d'appuyer la mise en place de **filets sociaux** institutionnalisés et potentiellement inconditionnels (transferts monétaires, Vivre Contre Travail,...)¹³. En outre, l'appui du 11^e FED renforcera l'Etat malien dans son Dispositif National de Sécurité Alimentaire, pour qu'il puisse prévenir et répondre efficacement aux crises alimentaires (voir section suivante).

L'appui à la gouvernance du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle:

Le secteur du développement rural est régi par la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de septembre 2006 qui fixe les orientations de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali (Août 2013)¹⁴. Les politiques sous-sectorielles qui y contribuent sont parties intégrantes de la PDA et de son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA), dont élaboration devrait se terminer en 2014. Les acteurs du secteur Agricole définis par la LOA sont: l'État, les Collectivités Territoriales, les organismes personnalisés à vocation Agricole, les Exploitations Agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les ONG et les autres organisations de la société civile. Le renforcement de l'ensemble des capacités des acteurs ainsi que la promotion du statut des exploitants Agricoles sont des objectifs stratégiques de la PDA. Les exploitants agricoles, en particulier les Exploitations Agricoles Familiales, ont des difficultés à accéder aux ressources naturelles et aux facteurs de production, et disposent des faibles capacités pour assurer pleinement leur rôle d'acteurs du développement économique du pays.

De plus, pour ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'audit du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (en 2013) a conclu que le Dispositif n'est pas en mesure de pouvoir assurer efficacement ses fonctions de prévision et gestion des crises alimentaires et a

¹¹ En ligne avec les instructions conjointes des directeurs responsables de l'aide au développement et de l'aide humanitaire des Etats Membres de l'UE, de la Commission Européenne et de l'EEAS, 11 Octobre 2013, et reposant sur i) l'analyse conjointe des points faibles et des risques, ii) la focalisation sur les régions et les populations les plus vulnérables; iii) des objectifs et des priorités partagés, iv) des actions coordonnées et enfin v) une évaluation et un suivi réguliers.

¹² Avec une attention particulière à la sensibilisation des femmes enceintes, allaitantes et en âge de procréer.

¹³ Le rapport européen sur le développement 2010 appelle à faire de la protection sociale une composante à part entière des politiques de l'UE en matière de développement. On peut ainsi se référer à la Communication de la Commission Européenne sur la protection sociale dans la coopération au développement, COM(2012) 446.

¹⁴ Cette politique s'intègre dans le processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO.

donné des recommandations¹⁵ pour son renforcement. Il est important aussi de mentionner que le Mali ne dispose pas encore d'une politique foncière, dont la préparation devrait s'achever en 2014.

Les activités du 11^e FED répondront à ces défis en appuyant : i) les **capacités des acteurs dans la prévention et de gestion des crises conjoncturelles** notamment par le renforcement du Dispositif National de Sécurité Alimentaire, ii) **la gouvernance au niveau des ressources naturelles** (accès, sécurisation, préservation, gestion concertée...), iii) **le renforcement institutionnel des acteurs** notamment le statut des Exploitations Agricoles Familiales (reconnaissance, protection sociale,...), le renforcement des capacités des acteurs (avec une attention particulière aux organisations des femmes et de jeunes ruraux¹⁶) et la promotion de mécanismes d'accès au financement.

1.2.3. Troisième secteur de concentration : Education (DAC : 110)

De nets progrès ont été accomplis durant les quinze dernières années en matière d'accès à l'école : 82% des enfants étaient scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement fondamental en 2011¹⁷. Toutefois, une fraction nettement plus faible achève le cycle primaire (environ 60%) et encore moins nombreux sont ceux qui atteignent le second cycle de l'enseignement fondamental (48,8%). L'accès à l'enseignement secondaire est plus alarmant encore avec un taux brut de scolarisation de 14,8%. Dans ce panorama, les inégalités de genre, mais aussi régionales ou liées au niveau de vie sont particulièrement marquées.

C'est pourquoi la "reconstruction de l'école malienne" est l'une des six priorités affichées par le Gouvernement dans son programme d'action 2013-2018, dans un contexte où les disparités géographiques sont prononcées et la situation aggravée par la crise. La mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) qui s'est achevée en 2012 a pointé du doigt la faible qualité des apprentissages comme l'une des principales faiblesses du système éducatif. Ainsi, dans la phase de transition qui s'ouvre actuellement, le Gouvernement a fait de la qualité l'objectif phare de son Plan intérimaire de relance de l'éducation 2014-2015. Les évaluations montrent que seule une faible minorité d'élèves acquiert les compétences minimales en lecture, écriture et calcul. Le corps enseignant et le personnel d'encadrement ont besoin d'être formés. La réforme du curriculum et l'utilisation des langues nationales pose des défis importants au système. Le temps d'instruction à l'école est nettement en deçà des standards nationaux et des moyennes internationales.

Parallèlement, la gestion du système a connu d'importantes évolutions. Des efforts ont été faits pour transférer des compétences et des ressources aux Collectivités territoriales (150 000 000 EUR annuels sont transférés aux Communes), mais l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du secteur reste un défi aux niveaux central et décentralisé, notamment dans les domaines de la gestion du corps enseignant et du personnel d'encadrement, de la supervision et du suivi pédagogique des écoles ou encore de la planification des ressources.

Enfin, le secteur éducatif ne profite malheureusement pas à une grande part de la population de moins de 15 ans qui représente pourtant près de 50% de la population. Quelques 1 200 000 enfants âgés de 8 à 15 ans n'ont pas accès à l'éducation – qu'elle soit formelle ou informelle – et ont besoin d'une approche pédagogique adaptée et de programmes passerelles pour pouvoir réintégrer le système formel ou se former à un métier leur permettant de s'insérer dans la vie active. L'offre disponible en la matière reste très limitée et son extension est l'une des priorités du

¹⁵ Recommandations dans les domaines du cadrage institutionnel, l'amélioration du fonctionnement du dispositif et des organes qui le composent, ainsi que sur le plan du financement et des contrôles financiers

¹⁶ Voir PDA

¹⁷ Le système éducatif formel repose sur un socle d'enseignement fondamental de 9 ans, composé d'un premier cycle de 6 ans et d'un second de 3 ans ; un enseignement secondaire de 3 ans et l'enseignement supérieur progressivement aligné sur le système Licence – Master – Doctorat.

Gouvernement.

L'atelier de février 2014 regroupant les principaux acteurs (étatiques et non étatiques) du secteur a permis de déterminer des orientations générales pour l'UE. Ainsi, le 11^e FED contribuera à : **i) améliorer la qualité des apprentissages, ii) renforcer l'efficacité du système éducatif et iii) accroître l'accès aux compétences de base pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés.**

Qualité des apprentissages:

Le 11^e FED accompagnera les efforts du Gouvernement, notamment dans ses priorités d'**amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental**. Cet objectif peut également nécessiter de renforcer les autres ordres d'enseignement, que ce soit l'enseignement secondaire ou l'enseignement supérieur, notamment à travers la formation des formateurs.

Efficacité du système éducatif:

Le FED contribuera également à l'**amélioration de la gestion du système éducatif** au niveau central et décentralisé à travers, par exemple, un suivi rapproché des écoles au niveau local, une amélioration de la gouvernance et une meilleure planification, dans le cadre du processus de **transfert** de ressources et de compétences aux **Collectivités territoriales**. Les passerelles entre établissements d'enseignement religieux (écoles coraniques) et enseignement formel pourront être renforcées.

Accès aux compétences de base pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés:

Les efforts porteront enfin sur les **jeunes déscolarisés et non-scolarisés** pour leur permettre d'acquérir des compétences et des qualifications de base. Ce groupe cible intègre notamment les jeunes filles et d'autres groupes vulnérables. Les actions contribueront à renforcer l'accès à l'alphabétisation et à développer des formations à différents niveaux permettant à ces jeunes de réintégrer un cursus scolaire ou une activité professionnelle.

Ce secteur autorisera, outre l'éducation, d'autres services essentiels tels que la santé et l'eau, de manière ad hoc et en intégrant à chacun d'eux la dimension éducative.

1.2.4. Quatrième secteur de concentration : Secteur routier (DAC : 210)

Le secteur routier contribue à la vision du Plan de relance durable du Mali (PRED) selon laquelle le Mali doit être « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté »¹⁸. Pour assurer le désenclavement et renforcer l'unité du pays, le développement des axes routiers, en particulier au Nord du pays, revêt une dimension politique majeure.

La réhabilitation/construction de l'axe Sévaré-Gao-Bourem-Kidal-frontière de l'Algérie contribuerait directement à cet objectif. Le projet bénéficierait d'abord aux régions de Gao et Kidal et participerait plus globalement à la paix et à la stabilisation du Mali. Relier Bamako à Tamanrasset (Algérie) constituerait en outre une première historique en termes d'intégration régionale, notamment par le commerce entre le Mali et l'Afrique du Nord. Ces deux aspects sont en cohérence avec la stratégie Sahel de l'UE où ils sont clairement identifiés (caractère indissociable de la sécurité et du développement, importance de renforcer la coopération régionale).

Cependant, la construction de nouvelles routes ne doit pas aller sans la préservation du

¹⁸ Source : PRED ; mai 2013

patrimoine existant et la politique sectorielle des transports insiste sur l'importance de l'amélioration du niveau d'entretien des routes. Or, le secteur routier étant l'un des domaines les plus porteurs en termes d'emplois et de contribution à la croissance. Il serait donc profitable que cet entretien permette le travail des populations les plus démunies, notamment dans les zones rurales et en lien avec l'agriculture.

Le 11^e FED accompagnera le secteur routier en appuyant les priorités de l'Etat et visera à **i) contribuer au désenclavement des régions du Nord, ii) préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi.**

Désenclavement des régions du Nord :

Le 11^e FED appuiera la réalisation du tronçon routier Bourem - Kidal qui s'inscrit dans un projet plus large de presque 1250 km au Mali. Concernant les autres tronçons, Sévaré – Gao et Kidal – frontière algérienne, des négociations sont en cours avec la Banque islamique de développement (BID), le Fonds koweïtien de Développement (FKD), la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le Fonds saoudien de Développement (FSD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque Mondiale. Il est attendu que des discussions aient lieu à travers l'organisation d'une table ronde pour combiner au mieux les financements et décider de modalités de mise en œuvre appropriées.

Préservation du patrimoine routier et création d'emplois :

Le double objectif de ce volet est d'une part d'accompagner l'Etat dans la programmation, le financement et la mise en œuvre de l'entretien routier (en particulier les pistes rurales pour l'écoulement de la production agricole) et d'autre part d'injecter des revenus dans les économies locales les plus défavorisées. Tout en garantissant la préservation du patrimoine routier et une qualité satisfaisante des travaux, l'entretien routier sera notamment réalisé par des techniques à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), de manière à créer de nombreux emplois non qualifiés. Parmi d'autres expériences, il sera tiré profit des leçons du *State Buiding Contract* de 2013-2014: importance de la mise à disposition des fonds par le Ministère des Finances dans les délais requis, rôle de la formation, coordination des calendriers, qualité des travaux. Le renforcement des entreprises contribuera en outre à rendre le secteur privé malien créateur d'emplois spécialisés et compétent dans l'entretien du réseau.

1.2.5. Domaines de nature transversale, interactions et complémentarités

En tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise, lors de l'identification concrète des actions à mener dans les quatre secteurs de concentration du Programme Indicatif National du Mali présentés ci-dessus ainsi que dans les mesures d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place des TIC et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou faciliter des solutions viables dans les secteurs et les autres domaines d'intervention du programme.

Les quatre secteurs de concentration du 11^e FED ont des interactions et des complémentarités étroites entre-elles, synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Complémentarité : de gauche vers la droite	Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit	Développement rural & sécurité alimentaire	Education	Secteur Routier
Réformes de		• Transfert de	• Transfert de	• Amélioration de la

Complémentarité : de gauche vers la droite	Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit	Développement rural & sécurité alimentaire	Education	Secteur Routier
l'Etat et consolidation de l'Etat de droit		<ul style="list-style-type: none"> ressources aux acteurs privés Amélioration du climat des affaires Pôle de compétitivité 	compétences et de ressources aux collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> gestion des finances publiques Amélioration du climat des affaires pour les entreprises du secteur
Développement rural & sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des revenus, création de valeur ajoutée et de ressources internes 		<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois en milieu rural Débouchés pour les formés 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'exode rural
Education	<ul style="list-style-type: none"> Education Education à la citoyenneté, à l'unité et à la paix 	<ul style="list-style-type: none"> Education Apprentissage pour secteur rural Cantines scolaires Education nutritionnelle et environnementale 		<ul style="list-style-type: none"> Education Apprentissage en lien avec les métiers du secteur routier
Secteur Routier	<ul style="list-style-type: none"> Unité du pays Désenclavement 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux marchés Flux commerciaux Prix et délais des transports 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité des personnes 	

Dans le cas du Mali, touché par des crises alimentaires successives et des conflits, une attention particulière sera accordée au renforcement de l'articulation entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

2. Aperçu financier

Enveloppe A : 615 000 000 EUR (100% du PIN)

Désignation	Montant En million €	En % du total
Secteur 1 : Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit	280	45,5%
Secteur 2 : Développement rural & sécurité alimentaire	100	16,3%
Secteur 3 : Education	100	16,3%
Secteur 4 : Secteur Routier	110	17,9%
Appui société civile	10	1,6%
Appui Ordonnateur National	7	1,1%
Facilité de Coopération Technique (TCF)	8	1,3%
Total	615	100,0%

3. Soutien de l'UE par secteur

3.1. Premier secteur de concentration: Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit

(À titre indicatif, environ 280 000 000 EUR de l'enveloppe A seront réservés à ce secteur)

3.1.1. L'objectif général est de réformer l'Etat et de consolider l'Etat de droit au Mali

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis:

OS1. Renforcer l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des institutions afin de consolider l'Etat de droit.

OS2 Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne.

3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont:

OS1. Renforcer l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des institutions afin de consolider l'Etat de droit.

R1.1. L'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires sont renforcées (Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté - CSCR),

R1.2. La lutte contre la corruption et la délinquance financière est renforcée (CSCR).

R1.3. La sécurité publique est assurée sur l'ensemble du territoire (CSCR),

R1.4 La réforme de l'Etat est consolidée à travers une décentralisation et une déconcentration effectives et efficaces,

R1.5. Une politique active de réconciliation nationale est mise en œuvre (Programme d'action du Gouvernement - PAG).

OS2. Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne.

R2.1. La gestion des finances publiques est améliorée afin de permettre la relance de l'économie malienne et réduire la pauvreté dans le pays (CSCR),

R2.2. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement (CSCR).

Un appui au renforcement des capacités statistiques pourra être prévu dans le cadre de l'appui

institutionnel fourni.

Les questions Genre seront prises en compte de manière transversale pour chaque résultat.

3.1.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La réforme de l'Etat fait référence à plusieurs groupes thématiques des bailleurs de fonds au Mali: i) Economie et Finances (avec les sous-groupes Statistiques et Développement du Secteur Privé), ii) Justice et lutte contre la corruption et iii) Décentralisation et Développement Institutionnel.

Le dialogue entre le groupe thématique Economie et finances et le Gouvernement se base principalement sur l'Arrangement spécifique relatif à l'appui budgétaire général dont une nouvelle version a été signée le 9 février 2012. De manière générale, ce dialogue est dynamique et continu. Le Gouvernement et ses partenaires échangent lors des comités techniques Programme d'amélioration de la gestion des finances publiques (PAGAM) organisés au moins trimestriellement, ainsi que lors de la Revue budgétaire conjointe qui a lieu vers septembre/octobre de chaque année. Un comité conjoint Gouvernement/Partenaires traite des sujets ad hoc au niveau technique. Les revues sectorielles annuelles Décentralisation, Justice ainsi que la Revue budgétaire conjointe contribuent à la Revue générale annuelle du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

L'Etat a pris un certain nombre de mesures en lien avec ce secteur de concentration, notamment la poursuite du PAGAM II dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques. Le plan pour la relance durable du Mali (PRED) vise également l'amélioration du climat des affaires. Le Programme d'actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 inclut le plan de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les aspects de refondation de la justice et la lutte contre corruption sont des éléments clés du Programme national pour la justice (e.g. POPRODEJ), du Programme de développement humain soutenu par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du Programme de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité. En matière de décentralisation, les orientations du Gouvernement prennent en compte les résultats des assises de la région du Nord et du forum sur la décentralisation et se concentrent sur la régionalisation. L'Etat souhaite mettre l'accent sur le transfert des ressources aux collectivités territoriales. L'ensemble des activités de l'Etat se planifie dans une logique de gestion axée sur les résultats (GAR), coordonnée par le Commissariat au développement institutionnel (CDI). La société civile est impliquée dans la définition et la mise en œuvre des actions. Elle veille à la redevabilité sociale et à la responsabilité des acteurs mettant en œuvre ces politiques.

Dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 11,41% de son budget à la défense nationale et à la sécurité intérieure (soit près de 167 milliards sur un budget total de 1.464 milliards de FCFA).

3.1.6. L'évaluation environnementale

Des actions en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Elles s'appliqueront notamment aux activités de construction de bâtiments et aux politiques de décentralisation pour favoriser un développement économique régional respectueux de l'environnement. Ces actions s'inscriront

dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali¹⁹ et dans les procédures indiquées dans le Guide pour l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans la coopération au développement de la CE.

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Les risques sont ici analysés (matrice ci-dessous) selon 3 niveaux : i) les risques contextuels, ii) les risques liés à la programmation, iii) les risques institutionnels.

Définition des mesures : **Probabilité** : Rare-Peu probable-Probable-Presque certain ; **Impact** : Insignifiant-Mineur-Majeur-Significatif ; **Elément de réponse** : 1) évitement, 2) atténuation / réduction, 3) partage ou assurance (transfert), 4) acceptation ; **Risque résiduel combiné** : (Insignifiant-Mineur-Majeur-Significatif)

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques contextuels				
• Situation sécuritaire se dégradant dans le pays	Probable	Majeur	Atténuation : • Collaboration avec les actions de paix / stabilisation au Sahel	Mineur
• Stabilité politique non assurée	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • Cadre de dialogue existant • Collaboration avec les ministères	Mineur
Risques liés à la programmation				
• Capacité limitée des partenaires qui freine l'exécution	Probable	Majeur	Atténuation : Mise en place de dispositif d'appui et de renforcement de capacités • Acceptation : maintien du leadership national	Mineur
• Bonne gouvernance des partenaires non respectée	Probable	Majeur	Atténuation : • Renforcement des capacités, audits • Renforcement lutte contre la corruption	Mineur
Risques institutionnels				
• Pas de consensus entre le secteur public et le privé sur les réformes	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • une large information, • le renforcement du dialogue secteur public / secteur privé.	Mineur

3.2. Deuxième secteur de concentration : Développement rural & sécurité alimentaire (À titre indicatif, environ 100 000 000 EUR de l'enveloppe A seront réservés à ce secteur)

3.2.1. L'objectif général est de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive (Programme de développement agricole - PDA) et renforcer la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (l'Alliance globale pour l'initiative résilience - AGIR).

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis:

- OS1.** Intensifier la production de manière durable et valoriser les produits Agricoles (PDA),
- OS2.** Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (CSCR/AGIR, Plan national de nutrition - PNN),
- OS3.** Renforcer la gouvernance du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Loi d'orientation agricole - LOA, PDA, AGIR).

3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les **principaux résultats** attendus sont:

- OS1.** Intensifier la production de manière durable et valoriser les produits Agricoles (PDA),

¹⁹ Décret 03-594 P RM du 31 Décembre 2003 relatif à l'étude d'impact environnemental.

R1.1. La maîtrise de l'eau est renforcée à travers la réhabilitation/construction des aménagements hydro-agricoles pour la petite, moyenne ou grande irrigation (Programme national d'irrigation de proximité - PNIP, PDA, Stratégie nationale de développement de l'irrigation - SNDI),

R1.2. La gestion durable des ressources est renforcée (AGIR, PNIP),

R1.3 Des chaînes de valeur favorisant une croissance inclusive sont promues (Programme national d'investissement de proximité dans le secteur agricole - PNIP-SA, PDA),

OS2. Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté - CSCRP/AGIR, PNN)

R2.1. L'accès continu à une alimentation diversifiée et en quantité suffisante pour les populations les plus vulnérables est amélioré (PDA, PNN)

R2.2. Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont sécurisés, notamment par le biais de programmes de transferts sociaux (PNN, AGIR)

R2.3. Les capacités des ménages à prévenir la malnutrition chronique sont renforcées

OS3. Renforcer la gouvernance du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOA, PDA, AGIR)

R3.1 Les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles au niveau national, régional et local sont renforcées (CSCRP),

R3.2. Un accès équitable et sécurisé aux ressources naturelles est promu ainsi que leur gestion durable (PDA, Politique nationale de protection de l'environnement - PNPE)

Un appui au renforcement des capacités statistiques pourra être prévu dans le cadre de l'appui institutionnel fourni.

3.2.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3.

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination avec les partenaires est assurée par le groupe thématique Economie Agricole et Rurale (EAR) au niveau agricole, et par le groupe thématique Environnement et Changements Climatiques (ENV) au niveau environnement. Ces groupes sont fonctionnels et se réunissent mensuellement. La coordination du groupe EAR est assurée par l'USAID (United States Agency for international development) (qui a mandat jusqu'à fin décembre 2014). Il inclut trois sous-groupes : i) Elevage et pêche, ii) Irrigation, iii) Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. La coordination du groupe Environnement et Changements Climatiques est assurée par l'Ambassade de Suède pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable.

Le dialogue politique est assuré par les réunions mixtes des groupe EAR et ENV qui regroupent les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) avec les départements ministériels concernés. La revue sectorielle conjointe annuelle Etat-PTF- Profession Agricole contribue également à ce dialogue.

3.2.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement

L'Etat a adopté la Politique de Développement Agricole (PDA) en août 2013 et finalise (pour 2014) son plan d'action (le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole - PNISA. Le plan pour la relance durable du Mali (PRED) et le Programme d'actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 font du développement du secteur Agricole une

priorité. Dans ce sens, dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a augmenté la part de son budget à l'Agriculture de 7,52% à 9,11% (soit près de 133 milliards sur un budget total de 1.464 milliards de FCFA). L'objectif du Gouvernement est de respecter les engagements pris à Maputo en 2010 par l'Union Africaine et même de dépasser la cible du 10% du budget.

3.2.6. L'évaluation environnementale

Il est prévu que la Politique de Développement Agricole (PDA) fasse l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) au niveau de son plan d'action. Cette évaluation poursuivra deux objectifs généraux :

- La réduction du coût de la Politique de Développement Agricole en examinant ses liens avec l'environnement et la société malienne ;
- L'identification, description et évaluation des relations entre l'environnement et le secteur Agricole au Mali.

De plus, en accord avec le décret sur les Evaluations d'Impact Environnemental²⁰ datant de 2003, certains programmes seront soumis à une Evaluation d'Impact Environnemental ou à une Notification d'Impact Environnemental en fonction de leur amplitude. Il s'agit notamment des projets portant sur les aménagements hydro-agricoles, certaines usines de transformation, les programmes impliquant des défrichements de plus de 10 Ha, les programmes apportant une assistance en cas de crise et les programmes favorisant l'utilisation d'engrais et de pesticides à grande échelle.

Les effets que les interventions de l'Union européenne sont susceptible d'avoir sur l'environnement social seront aussi analysés.

Il est enfin important de noter que la préservation de l'environnement ainsi que l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques s'inscriront de manière transversale dans les actions du 11^e FED. Une actualisation du profil environnemental du Mali est dans ce cadre envisagée.

3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques contextuels				
• Situation sécuritaire se dégradant dans le pays	Probable	Majeur	Atténuation : • Collaboration avec les actions de paix / stabilisation au Sahel	Mineur
• Situation climatique variable et défavorable	Presque certain	Significatif	Atténuation : • Actions liées à maîtrise de l'eau • Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique • Mise en place d'un système d'alerte pour la prévention des crises alimentaires	Mineur
• Baisse des cours des matières premières, crises énergétiques, financières et économiques	Probable	Majeur	Atténuation : • Production reliée aux marchés (chaînes de valeurs) • Mesures macro-économiques • Développement de pôles de compétitivité	Mineur
Risques liés à la programmation				
• Mauvaise appréciation des capacités (limitées)	Probable	Majeur	• Atténuation : Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités ; • Acceptation : maintien du leadership national	Mineur

²⁰ Décret n°03-594 P RM du 31 Décembre 2003, Relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
des partenaires				
• Bonne gouvernance des partenaires non appliquée	Probable	Majeur	Atténuation: • Renforcement des capacités, audits • Renforcement de la lutte contre la corruption	Mineur
Risques institutionnels				
• Pas de consensus entre le secteur public et le privé sur les réformes et modalités de mise en œuvre	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • une large information, • le renforcement du dialogue secteur public / secteur privé.	Mineur
• Instabilité des institutions (réorganisation ministérielle,...)	Probable	Majeur	• Atténuation : ciblage des appuis avec les directions nationales et les acteurs privés • Acceptation : maintien du leadership national	Mineur

3.3. Troisième secteur de concentration : Education

(À titre indicatif, environ 100 000 000 EUR de l'enveloppe A seront réservés à ce secteur)

3.3.1. L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration des apprentissages pour tous les jeunes Maliens et renforcer l'efficacité du système éducatif

3.3.2. Les principaux résultats attendus pour cet objectif spécifique sont:

R1.1. La qualité des apprentissages de l'élève dans l'enseignement fondamental est améliorée

R1.2. Les différents niveaux de gestion du système éducatif sont plus efficaces

R1.3. Les jeunes déscolarisés et non-scolarisés ont un accès accru à des structures leur permettant de développer des compétences de base

Un appui au renforcement des capacités statistiques pourra être prévu dans le cadre de l'appui institutionnel fourni.

3.3.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination des donateurs est assurée par un groupe thématique Education dont le chef de file est la Banque mondiale. Les principaux partenaires techniques et financiers (PTF) membres sont : l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), l'Agence française de développement (AFD), l'Ambassade de France, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne, la coopération japonaise (JICA), la coopération allemande (KfW), le Programme alimentaire mondial (PAM), les Pays Bas (en retrait progressif), l'UNICEF, l'UNESCO et la coopération américaine (USAID). Pour favoriser le dialogue avec la partie nationale un cadre partenarial a été institué et présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale (MEN). Ce cadre est le lieu du dialogue entre les autorités nationales et les PTF. Des réunions mensuelles et des commissions thématiques examinent les principaux documents relatifs au secteur (politiques sectorielles, suivi des activités annuelles...). La commission thématique Qualité est coordonnée par USAID et la commission thématique Gestion par ACDI.

La crise malienne a ralenti les activités du cadre partenarial qui devrait toutefois retrouver un fonctionnement plus régulier à partir de mars 2014 avec la revue conjointe annuelle du secteur,

dont les conclusions alimenteront en particulier la revue Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté - CSCR.

3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement du système éducatif conformément au Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) en vue de l'atteinte de l'Education Pour Tous et des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD). La troisième phase du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE III) couvrant la période 2010-2012 étant arrivée à son terme, le Gouvernement est actuellement en train de valider un Programme intérimaire de relance pour les années 2014-2015. Il couvrira la période de transition pendant que le Gouvernement, avec l'ensemble des parties prenantes, définira une nouvelle stratégie décennale.

L'Etat poursuit la mise en œuvre de sa Politique de Formation Professionnelle et la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pour un enseignement technique et professionnel ainsi qu'une formation professionnelle performants et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale.

Dans sa loi de finances rectifiée de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 24% de son budget à l'éducation (soit près de 351 360 000 000 FCFA sur un budget total de 1 464 000 000 000 FCFA, respectivement 535 000 000 EUR et 2 230 000 000 EUR).

3.3.6. L'évaluation environnementale

Des actions environnementales en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets potentiels sur l'environnement et la population seront développées. Ces actions s'inscriront dans le cadre réglementaire des études d'impact environnemental et social du Mali²¹.

3.3.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques contextuels				
• Stabilité politique non assurée	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • Cadre de dialogue existant • Collaboration avec collectivités territoriales	Mineur
Risques liés à la programmation				
• Capacité limitée des partenaires qui limite l'exécution	Probable	Majeur	• Atténuation : Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Acceptation : maintien du leadership national	Mineur
• Bonne gouvernance des partenaires non respectée	Probable	Majeur	Atténuation : • Renforcement des capacités, audits • Renforcement de la lutte contre la corruption	Mineur
Risques institutionnels				
• Pas de consensus entre le secteur public et les syndicats, les Associations des parents d'élèves	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • une large information • le renforcement du dialogue	Mineur

3.4. Quatrième secteur de concentration : Secteur routier

(À titre indicatif, environ 110 000 000 EUR de l'enveloppe A seront réservés à ce secteur)

3.4.1. L'objectif général est d'augmenter la mobilité des personnes et des biens sur le sol

²¹ Décret n°03-594 / P-RM du 31 Décembre 2003, relatif à l'étude d'impact environnemental.

malien

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis:

OS1. Contribuer à désenclaver les régions du Nord

OS2. Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi

OS3. Renforcer la gouvernance du secteur routier

3.4.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, **les principaux résultats** attendus sont:

OS1. Contribuer à désenclaver les régions du Nord

R1.1. La route Bourem – Kidal est réalisée

OS2. Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi

R2.1. L'entretien courant des routes est renforcé

R2.2. Des techniques de travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) faisant appel aux entreprises et aux ressources locales sont utilisées

Un appui au renforcement des capacités statistiques pourra être prévu dans le cadre de l'appui institutionnel fourni.

3.4.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe n°3.

3.4.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) est assurée à travers un groupe Infrastructure dont les chefs de file sont la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission européenne (CE) conjointement. Parmi les sous-groupes, celui des transports est présidé par la Commission. Ce sous-groupe est dynamique et assure un dialogue politique constructif avec l'Etat.

Depuis mars 2013, le Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) et la Délégation de l'Union européenne (DUE) ont mis en place une plateforme de dialogue rassemblant l'ensemble des acteurs afin d'améliorer les performances du système des transports (cette plateforme est constituée de cinq sous-groupes traitant des thématiques jugées essentielles pour le développement du secteur: i) facilitation des transports et secteur privé, ii) entretien routier et lutte contre la surcharge des véhicules, iii) suivi, évaluation et statistiques, iv) formation et gestion des ressources humaines et v) secteurs ferroviaire et fluvial.).

3.4.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa Politique nationale des transports et son plan d'action.

Dans sa loi de finances rectificative de 2013, l'Etat a planifié de consacrer 1.20% de son budget au secteur transport (soit près de 17 500 000 000 FCFA sur un budget total de 1 464 000 000 FCFA).

3.4.6. L'évaluation environnementale

Des études d'impact environnemental et social seront réalisées sur la zone de construction/réhabilitation du projet routier entre Bourem et Kidal afin d'atténuer les effets négatifs des travaux et du trafic induit dans la zone. Un plan de gestion environnementale et sociale, permettant la mise en œuvre durable de ces mesures d'atténuation pendant la phase d'exécution des travaux et la phase d'exploitation de la route, sera adopté.

3.4.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Risque	Probabilité	Impact	Elément de réponse :	Risque résiduel combiné
Risques contextuels				
• Situation sécuritaire se dégradant dans le pays	Probable	Majeur	Atténuation : • Collaboration avec les actions pour la paix / stabilisation au Sahel • Mise en place d'un dispositif de sécurisation des chantiers	Majeur
• Pas de financement du projet global Sévaré – Algérie limitant la pertinence du FED	Probable	Majeur	Atténuation : • Collaboration avec les autres PTF: cofinancement, blending	Majeur
• La route réalisée facilite les trafics et l'immigration	Probable	Majeur	Atténuation : • Collaboration avec les organismes d'immigration et les forces de sécurité	Mineur
Risques liés à la programmation				
• Capacité limitée des partenaires qui limite l'exécution	Probable	Majeur	Atténuation : mise en place de dispositif d'appui et de renforcement de capacités • Acceptation : maintien du leadership national	Mineur
• Bonne gouvernance des partenaires non respectée	Probable	Majeur	Atténuation : • Renforcement des capacités, audits • Renforcement de la lutte contre corruption	Mineur
Risques institutionnels				
• Pas de consensus entre les secteurs public et privé	Peu Probable	Majeur	Atténuation : • Large information • Renforcement du dialogue	Mineur

4. Appui à la société civile

En conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un montant indicatif de 10 000 000 EUR est affecté au soutien des organisations de la société civile. Il est prévu, dans le 11^e FED, un soutien aux organisations de la société civile sous forme d'approche projet/programme. Une feuille de route partagée avec les Etats membres de l'UE est en cours de finalisation pour définir les priorités d'intervention en matière. L'ensemble de la société civile malienne joue un rôle fondamental dans le renforcement de l'Etat, dans sa consolidation et dans le renforcement du processus démocratique.

A travers le 11^e FED, l'Union européenne entend promouvoir le rôle de la société civile en tant qu'acteur de développement économique, social et culturel et contribuant à une croissance inclusive et durable. La société civile sera ainsi appréhendée comme une thématique transversale aux quatre secteurs de concentration, conjointement aux thématiques du genre, des droits humains et de l'environnement. La société civile sera impliquée dans la conduite des dialogues sectoriels, afin d'assurer pleinement son rôle d'acteur de gouvernance et de redevabilité, mais aussi sa participation à la programmation et à la mise en œuvre des politiques de développement du pays.

5. Autres mesures d'appui

5.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Une facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions, est prévue dans la programmation au moyen d'une allocation spécifique. Un montant indicatif de 8 000 000 EUR est prévu.

Cet appui technique permettra également (i) de prendre en compte la question du genre dans

l'identification des projets et la définition d'indicateurs désagrégés et (ii) de renforcer l'analyse des risques et l'identification de mesures de correction lors de la conception de nouveaux projets et programmes.

5.2. Appui à l'ordonnateur national

Un montant indicatif de 7 000 000 EUR est prévu pour appuyer les services de l'Ordonnateur national.

5.3. Appui de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI a financé le secteur de l'hydraulique urbaine aux côtés de la Délégation de l'Union européenne, à travers le projet de Kabala. Si ce projet est mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes, la BEI pourrait envisager de participer au financement des phases suivantes pour l'alimentation en eau potable de Bamako. En ce qui concerne le secteur de l'électricité, la BEI est déjà active au niveau régional avec le financement, (y compris à travers un concours du Fonds Fiduciaire ACP-UE) des ouvrages hydroélectriques de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal dont le Mali bénéficie. La BEI a indiqué au Gouvernement sa disponibilité pour participer au financement du plan d'investissement en cours d'élaboration d'Electricité du Mali. Des contacts ont également été pris avec des institutions financières locales en vue de la mise en place d'une ligne de crédit pour le financement des investissements des petites et moyennes entreprises. Enfin, la BEI est prête à examiner la possibilité d'une coopération avec la Délégation de l'Union européenne à Bamako dans le secteur de l'agriculture (ouvrages pour l'irrigation) ou l'agro-business.

Pièces jointes

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays, notamment des indicateurs de risque pour les pays où le risque de désastre est récurrent) (2 pages maximum)
2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur (1 page maximum)
3. Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance (voir modèle en pièce jointe 3)
4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (voir modèle en pièce jointe 2)

Pièce jointe 1 : Aperçu du pays

Indicateurs Comptes économiques (2011 – 2016)

Source: Autorités maliennes, et estimations et prévisions des services du FMI (Décembre 2013)

Croissance réelle (%)	2011	2012	2013		2014	2015	2016
	Est.	Est.	Prog.	Rev. Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
PIB secteur primaire	- 1,3	8,6	5,3	5,8	5,3	5,3	5,3
Dont agriculture	- 4,5	13,9	5,9	6,8	6,0	6,1	6,1
PIB secteur secondaire	8,1	-2,9	2,8	0,6	7,0	3,6	3,7
Dont industrie extractive	0	9,2	-2,2	-3,8	3,1	-1,8	-1,8
Dont BTP	5	- 25	10,0	10,0	15,0	7,0	7,0
PIB secteur tertiaire	3,8	-7,8	5,8	6,7	7,8	6,7	6,5
Taux de croissance PIB réel	2,7	-0,4	4,8	5,1	6,6	5,5	5,5

Indicateurs macroéconomiques

Source: Autorités maliennes, FMI (septembre 2012). Source des actualisations

Autorités maliennes, et estimations et prévisions des services du FMI (Décembre 2013)

	2010	2011	2012 Est.	2013 prog.	2014 prog.	2015 proj.
Donnée de base						
Population (en milliers)	15,039,794	15,581,227	16,142,151	16,723,268	17,379,000	17,920,000
- variation annuelle en % [1]	3.6	36	3.6	3.6		
PIB nominal (en milliards de FCFA)	4,667	5,028	5,303	5,642	6,155	6,633
PIB nominal (en millions €)	7,115	7,665	7,865	8,461		
PIB nominal par habitant (en €)	473	492	487	506	539	569
PIB réel (variation annuelle en %)	5.8	2.7	-0,4	4,8	6,6	5,5
Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	21.1	22.2	16.0	16.8		
Balance des paiements						
Exportations des biens (M FCFA) f.à.b	1018.1	1128,5	1485,7	1359,8	1283,8	1282,4
Exportations d'or (milliards de FCF)	761.8	804,1	1023,9	932,0	824,1	807,8
Exportations de coton (milliards de FCFA)	82.8	90,9	197,7	174,1	171,4	163,7
Importations totales de biens (milliards de FCFA) f.à.b	1352.4	1285,5	1450,8	1672,5	1853,4	1846,1
Importations de produits pétroliers (milliards de FCFA)	275.9	380,2	416,3	418,0	435,9	407,1
Importations de produits	158.3			288,4	296,5	312,1

	2010	2011	2012 Est.	2013 prog.	2014 prog.	2015 proj.
alimentaires (milliards de FCFA)		178,3	202,6			
Balance commerciale (en % du PIB)	-7.2%	- 4.4%	1.6%	1.5%		
Balance des biens et services (en % du PIB)	-13.9%	-10.70%	- 4.5%	- 4.7%		
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-12.6%	- 10.70%	- 5.1%	- 5.7%		
Envois de fonds reçus de la diaspora (en % du PIB)	3.8%	4.0%	n.d	n.d		
Entrée nette d'investissements étrangers directs (en % du PIB)	4.2%	2.8%	2.8%	3.7%		
Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens&services)	2.7	4	3.8	4.4		
Réserves en devises (en mois d'importations de biens et de services)	6.2	n.d	n.d	n.d		
Réserves en devises BCEAO imputées au Mali (Milliards de FCFA)	1299	1409	1113	915.0		
Commerce extérieur						
Exportations vers l'UEMOA (% des exportations totales)	9.1%	n.d	n.d	n.d		
Exportations vers l'UE (% des exportations totales)	8.9%	n.d	n.d	n.d		
Importations de l'UEMOA (% des importations totales)	293%	n.d	n.d	n.d		
Importations en provenance de l'UE (% des importations totales)	27.0%	n.d	n.d	n.d		
Capacité commerciale						
Coût moyen d'exportation (en US\$ par conteneur)	2202	2202	n.d	n.d		
Délai à l'export (jours)	26	26	n.d	n.d		
Budget de l'Etat						
Recettes et dons (en % du PIB)	20.1%	21.2%	18.7%	18.1%		
- dont: subventions (en % du PIB)	2.9%	3.9%	0.7%	0.0%		
Dépenses (en % du PIB)	2.8%	24.9%	18.9%	17.1%		
- dont dépenses en capital (en % du PIB)	7.9%	8.8%	3.0%	3.1%		
Solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-2.7%	-3.7%	-0.6%	1.0%		
Dette publique extérieure (en % du PIB)	24.3%	24.9%	26.6%	24.5%		
Dette totale (en % du PIB)	28.7%	29.7%	30.7%	28.4%		
Politique monétaire						
Hausse des prix à la consommation (taux moyen annuel en %)	1.4	3.1	5.9	3.1		

Indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement

Rapport annuel conjoint ; Date : juin 2012

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Cible OMD 2015
objectifs du millénaire pour le développement									
Pourcentage de la population avec moins de 1.25 US\$ par jour	%		51.4			43.6			50%(1990)=20%
Pourcentage insuffisance pondérale chez les enfants	%		25.7				18.9		16
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	%		191			154			1/3 (1990)=83% 0
Taux de prévalence VIH 15-24 ans	%		1.7						0.7
Taux d'accouchements assistés	%		49				56		76,4
Pourcentage d'enfants vaccinés rougeole	%		68.4				73		100
Taux net de scolarisation	%	56.7	56.6	58.3	60.9	62.7	60.6	62.1	73.6
Rapport fille garçon primaire	%	76.7	78.6	80.2	81.3	00	82.2	83	93.6
Rapport fille garçon secondaire	%	61.3	61.3	61.8	65.5	678	69.6	71.8	66.1
Rapport fille garçon supérieur	%	34.8	35.3	35.8					39.8
Proportion d'écoliers qui terminent l'école primaire	%	43.1	44.7	46.3	54.7	55.7	56.3	58.3	61.4
Accès à une source d'eau potable	%	66.1	67.7	70.1	71.7	73.1	75.5	75	50% (2004) =82%

Indicateurs de Doing Business

Nombre de pays classés : 189

CATEGORIE	DB 2014 CLASSEMENT	DB 2013 CLASSEMENT	VARIATION 2013- 2014
Total	155	153	↓-2
Création d'entreprise	136	119	↓ -17
Octroi de permis de construire	113	100	↑-13
Raccordement à l'électricité	118	115	↑-3
Transfert de propriété	99	89	↓ -10
Obtention de prêts	130	126	↑-4
Protection des investisseurs	147	147	Aucun changement
Paiement des impôts	157	170	↑13
Commerce transfrontalier	160	156	↑-4
Exécution des contrats	140	135	↓ -5
Règlement de l'insolvabilité	131	122	↑-9

Source : Banque Mondiale, Doing Business report, 2014

Pièce jointe 2 : Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur (1 page maximum)

Volume d'intervention des PTF selon les secteurs de concentration de l'UE (en Mio EUR)

Source CRMT extérieur 2013-2016, SHA/MEF février 2014

	2013	2014	2015	2016	Total
Réforme de l'Etat et consolidation de l'Etat de Droit	112,18	52,12	41,21	17,60	223,10
Décentralisation	22,22	32,27	23,98	3,64	82,11
Justice et droits humains	6,26	3,64	3,90	3,79	17,59
Processus démocratique, élections	20,61	5,26	3,46	0,00	29,33
Gestion des Finances Publiques	33,02	4,39	5,14	5,07	47,62
Déconcentration et réformes de l'Etat	4,70	3,57	1,94	2,31	12,52
Paix et sécurité	4,59	2,79	2,79	2,79	12,95
Aménagement du territoire	3,28	0,00	0,00	0,00	3,28
Environnement des affaires	16,40	0,00	0,00	0,00	16,40
Statistiques	1,10	0,20	0,00	0,00	1,30
Développement rural & sécurité alimentaire	184,77	146,43	120,53	33,67	485,40
Irrigation	50,67	53,02	56,47	16,23	176,39
Agriculture	78,60	67,77	47,13	15,33	208,83
Protection de l'environnement	3,53	1,96	0,93	0,70	7,12
Elevage	15,48	6,13	1,09	0,00	22,70
Sécurité alimentaire	17,15	5,64	2,62	0,00	25,41
Forêt	0,58	0,34	0,35	0,00	1,27
Autre appui au monde rural	8,17	9,80	10,14	1,41	29,52
Pêche	1,21	1,77	1,80	0,00	4,78
Nutrition	9,38	0,00	0,00	0,00	9,38
Education	48,60	47,14	34,12	31,41	161,26
Enseignement de base	36,38	36,00	23,41	20,47	116,27
Enseignement supérieur	0,11	0,08	0,00	0,00	0,19
Formation professionnelle et emploi	9,74	11,05	10,70	10,93	42,43
Alphabétisation	2,37	0,00	0,00	0,00	2,37
Routier	63,36	120,51	124,41	84,32	392,60
Transport	63,36	120,51	124,41	84,32	392,60

Prévisions par PTF dans le secteur de la Réforme de l'Etat et Consolidation de l'Etat de Droit
 Source CRMT extérieur 2013-2016, SHA/MEF février 2014

PTF	Secteurs CSCR	Prévisions en milliards FCFA			
		2013	2014	2015	2016
Allemagne(GIZ)	Décentralisation	6,16	0	0	0
Allemagne(GIZ)	Justice et droits humains	0,03	0	0	0
Allemagne(GIZ)	Processus démocratique, élections	0,51	0	0	0
Allemagne(KFW)	Décentralisation	6,52	0	0	0
Allemagne(KFW)	Justice et droits humains	0,03	0	0	0
Allemagne(KFW)	Processus démocratique, élections	0,51	0	0	0
BAD	Gestion des Finances Publiques	30,58	0	0	0
Banque Mondiale	Décentralisation	1,94	0,97	0	0
Belgique	Décentralisation	0,86	1,19	1,08	0
Belgique	Déconcentration et réformes de l'Etat	0,22	1,51	0,48	0
Belgique	Processus démocratique, élections	0	0,33	1,31	0
BID	Décentralisation	0,82	0,82	0,61	0,61
Canada	Déconcentration et réformes de l'Etat	0,75	2,06	1,46	2,31
Canada	Gestion des Finances Publiques	2,42	4,39	5,14	5,07
Canada	Justice et droits humains	1,78	3,39	3,9	3,79
Canada	Paix et sécurité	1,5	0	0	0
Canada	Processus démocratique, élections	3,75	0	0	0
Danemark	Processus démocratique, élections	2,25	1,72	2,15	0
Danemark	Paix et sécurité	2,79	2,79	2,79	2,79
France(AFD)	Aménagement du territoire	3,28	0	0	0
France(AFD)	Environnement des affaires	16,4	0	0	0
France(SCAC)	Décentralisation	0,14	0	0	0
France(SCAC)	Déconcentration et réformes de l'Etat	0,44	0	0	0
France(SCAC)	Gestion des Finances Publiques	0,02	0	0	0
France(SCAC)	Paix et sécurité	0,3	0	0	0
Luxembourg	Décentralisation	0,03	0,28	0	0
Pays Bas	Décentralisation	4,2	7,48	0	0
PNUD	Déconcentration et réformes de l'Etat	3,29	0	0	0
Suède	Justice et droits humains	0,43	0	0	0
Suède	Décentralisation	0	2,12	2,88	3,03
Suède	Processus démocratique, élections	0	0,1	0	0
UNFPA	Statistiques	0,2	0,2	0	0
UNFPA	Justice et droits humains	0,25	0,25	0	0
UNICEF ²²	Justice et droits humains	3,74	0	0	0
UNICEF	Statistiques	0,9	0	0	0
UE	Décentralisation	1,55	19,41	19,41	0
UE	Processus démocratique, élections	9,84	0	0	0
USA	Processus démocratique, élections	3,75	3,11	0	0

²² S'applique dans ce tableau le principe de la comptabilisation de la coopération déléguée selon lequel c'est le partenaire qui exécute qui comptabilise les ressources qui lui ont été données par le donneur silencieux.

Prévisions par PTF dans le secteur du Développement rural et de la sécurité alimentaire
Source CRMT extérieur 2013-2016, SHA/MEF février 2014

PTF	Secteurs CSCRP	Prévisions en milliards FCFA			
		2013	2014	2015	2016
Abu Dhabi	Irrigation	11,47	11,47	11,81	0
Allemagne(GIZ)	Agriculture	0,71	0	0	0
Allemagne(KFW)	Protection de l'environnement	0,06	0	0	0
Allemagne(KFW)	Agriculture	0,71	0	0	0
Allemagne(KFW)	Protection de l'environnement	0,06	0	0	0
Arabie Saoudite	Irrigation	5,31	5,31	5,07	1,06
BAD	Agriculture	1,37	3,7	0	0
BAD	Elevage	6,6	3,93	0	0
BAD	Irrigation	1,57	3,82	6,6	6,6
BAD	Sécurité alimentaire	0,5	0	0	0
BADEA	Forêt	0,58	0,34	0,35	0
BADEA	Irrigation	1,1	1,65	1,7	0
Banque Mondiale	Agriculture	14,09	7,48	6,51	0
Banque Mondiale	Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,7
Belgique	Agriculture	1,3	0,78	0,36	0
Belgique	Autre appui au monde rural	0,34	0	0	0
Belgique	Elevage	1,06	1,46	1,09	0
Belgique	Pêche	1,09	1,56	1,59	0
Belgique	Protection de l'environnement	0,03	0,31	0,4	0
Belgique	Sécurité alimentaire	3,79	1,62	0,96	0
BID	Agriculture	18,34	8,19	7,84	1,61
BID	Autre appui au monde rural	1,49	1,34	1,01	1,01
BID	Elevage	0,42	0	0	0
BID	Irrigation	12,08	11,03	11,24	5,03
BID	Pêche	0	0,21	0,21	0
BOAD	Agriculture	1,95	4,37	2,32	2,4
BOAD	Autre appui au monde rural	1,27	1,3	0,53	0,4
BOAD	Irrigation	4,78	4,51	4,11	1,43
Canada	Agriculture	5,53	14,5	13,22	10,48
Canada	Irrigation	0	0,05	0	0
CEDA0	Agriculture	0	12,5	12,88	0
CEDA0	Agriculture	0,42	0,42	0,43	0
Chine	Irrigation	1,71	1,71	1,77	0
Corée du Sud	Irrigation	1,05	1,58	2,11	2,11
Danemark	Agriculture	2,45	0	0	0
Danemark	Autre appui au monde rural	4,3	6,88	8,6	0
Espagne	Autre appui au monde rural	0,15	0,15	0	0
Espagne	Sécurité alimentaire	2,17	0,53	0	0
FAO	Agriculture	2,61	0,3	0,15	0
FAO	Autre appui au monde rural	0,21	0,13	0	0
FAO	Elevage	0,12	0	0	0
FAO	Irrigation	0,09	0,35	0	0
FAO	Nutrition	0,07	0	0	0
FAO	Pêche	0,12	0	0	0
FAO	Sécurité alimentaire	2,14	0	0	0
FKD	Irrigation	3,85	4,23	4,7	0

PTF	Secteurs CSCRP	Prévisions en milliards FCFA			
		2013	2014	2015	2016
Inde	Agriculture	3,76	1,93	1,99	0
Italie	Elevage	6,56	0	0	0
Japon	Protection de l'environnement	0,56	0	0	0
Norvège	Sécurité alimentaire	0,8	0,52	0,52	0
OPEP	Agriculture	0,43	0	0	0
OPEP	Elevage	0,72	0,74	0	0
OPEP	Irrigation	1,48	1,32	1,36	0
PAM	Autre appui au monde rural	0,41	0	0	0
Pays Bas	Agriculture	3,28	2,62	0	0
PNUD	Protection de l'environnement	1,23	0	0	0
Suède	Protection de l'environnement	0,11	0	0	0
Suède	Sécurité alimentaire	0,43	0	0	0
Suède	Agriculture	0	0,65	0,65	0,65
UNICEF	Nutrition	9,31	0	0	0
UE	Agriculture	2,83	2,83	0,78	0,19
UE	Irrigation	6,18	5,99	6	0
UE	Protection de l'environnement	0,81	1,26	0,23	0
UE	Sécurité alimentaire	5,18	2,97	1,14	0
USA	Agriculture	18,82	7,5	0	0

Prévisions par PTF dans le secteur de l'éducation

Source CRMT extérieur 2013-2016, SHA/MEF février 2014 corrigé suite à consultation des PTFs

PTF	Secteurs CSCRP	Prévisions en milliards FCFA			
		2013	2014	2015	2016
Allemagne(KfW)	Enseignement de base	0,42	3,60	2,16	1,02
Banque Mondiale	Enseignement de base	6	20	20	20
Banque Mondiale	Enseignement supérieur	0,5	0,5	0	0
Banque Mondiale	Formation professionnelle et emploi	0	5	7	12
Canada	Enseignement de base	0,45	19,17	7,73	7,73
France(AFD)	Formation professionnelle et emploi	0	0,92	1,64	1,90
France(AFD)	Enseignement secondaire	0	1,05	1,97	n.d.
France(SCAC)	Enseignement supérieure	0,31	0,31	n.d.	n.d.
Luxembourg	Enseignement supérieure	0,61	0,18	0	0
Luxembourg	Formation professionnelle et emploi	2,34	0	0	0
PAM	Urgence	2,71	8,22	n.d.	n.d.
Partenariat mondial pour l'éducation	Enseignement de base	5,26	5,26	5,26	5,26
Pays Bas	Formation professionnelle	0,69	0,94	0,75	0
Pays Bas	Enseignement de base	6,14	2,6	0	0
Suisse	Formation professionnelle et emploi	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
UNICEF	Alphabétisation	2,37	0	0	0
UNICEF	Enseignement de base	5,19	0	0	0
ECHO	Urgence	3,28	n.d.	n.d.	n.d.
USAID	Enseignement de base	10,75	7,5	9	10

Prévisions par PTF dans le secteur des Transports

Source CRMT extérieur 2013-2016, SHA/MEF février 2014 corrigé suite à consultation des PTFs

PTF	Secteurs CSCRP	Prévisions en milliards FCFA			
		2013	2014	2015	2016
Arabie Saoudite*	Transport	1,26	1,08	0	0
BAD	Transport	0	25	34	55
BADEA*	Transport	9,74	1,65	1,7	0
Banque Mondiale	Transport	7,23	11,87	8,77	0
BID	Transport	5,19	0	0	0
BOAD	Transport	13	10	10	10
Chine	Transport	2,82	2,75	0	0
FKD*	Transport	3,34	0	0	0
Inde*	Transport	0,01	0	0	0
OPEP*	Transport	6,53	1,51	1,56	0
UE	Transport	20	20	20	20

* chiffres non confirmés par les partenaires techniques et financiers (PTF) concernés

Pièce jointe 3 Modèle pour le cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, les indicateurs et les moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe pourront évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Là où ils sont absents, les niveaux de référence (baselines) seront inclus au plus tard dans les documents d'Action.

Secteur 1: Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit		
Objectif spécifique n° 1:	Renforcer l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des institutions afin de consolider l'Etat de droit	
R1.1. L'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires sont renforcées (Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté - CSCR)	<p>Nombre de traitements judiciaires et jugements rendus par les tribunaux par an</p> <p>Nombre des arriérés judiciaires et du délai moyen de jugement Target: Réduction annuelle de 10%)</p> <p>Nombre de personnes ayant reçu assistance judiciaire par an désagrégé par sexe et âge</p> <p>Nombre de justiciables qui considèrent que la justice au Mali est efficace et indépendante (Baseline: étude en cours sur la perception de la justice au Mali cofinancé Pays Bas – UE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère de Justice • Registres judiciaires • Enquêtes spécifiques <p>Rapports des Organisations Internationales et Onusiennes</p>
R1.2. La lutte contre la corruption et la délinquance financière est renforcée (CSCR)	<p>Nombre de recommandations des structures de contrôle mises en œuvre par an par les Ministères audités et ses Agences (comparaison des rapports annuels des structures de contrôle)</p> <p>Nombre de cas de corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des structures de contrôle (Bureau du Vérificateur Général, Section des comptes de la Cour Suprême, Autorités de contrôle) • Rapport global de mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle • Rapports du Ministère de

	traités et jugements rendus par an par les Tribunaux compétents.	Justice <ul style="list-style-type: none"> • Index de perception de la Corruption (Transparency International)
R1.3. La sécurité publique est assurée sur l'ensemble du territoire (CSCR)	Taux de couverture sécuritaire, (nombre d'effectifs des forces de sécurité intérieure déployés au niveau national et régional par rapport à la population) Nombre de forces de sécurité ayant suivi des formations générales et spécialisées par an	Rapports du Ministère de la Sécurité, Rapports du Ministère de l'Administration Territoriale, Rapports des Organisations Internationales et Onusiennes Rapports du Ministère de la Sécurité
R1.4. La réforme de l'Etat est consolidée à travers une décentralisation et une déconcentration effectives et efficaces ²³	Taux d'accroissement global des transferts de ressources et compétences aux collectivités territoriales (Baseline: Ressources transférées aux collectivités territoriales en 2012 et 2013) Nombre de projets de développement réalisés par an par les collectivités décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> • Loi des Finances et annexes • Rapports du Ministère de l'Administration Territoriale • Rapports des associations de pouvoir local
R1.5. Une politique active de réconciliation nationale est mise en œuvre (PAG)	Niveau de mise en œuvre de l'accord de Ouagadougou (Baseline: Feuille de Route pour la sortie de la crise de février 2014; Plan d'action de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation en cours de formulation) Nombre de personnes bénéficiant des programmes de réconciliation nationale par an désagrégé géographiquement, par sexe et âge	Rapports du Gouvernement et du Ministère en charge de la Réconciliation Rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (ou similaires) Rapports des organisations indépendantes Rapports des Organisations Internationales et Onusiennes Rapports des Etats membres présents au Mali
Secteur 1: Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit		

²³ Les questions Genre seront prises en compte de manière transversale

Objectif spécifique n° 2:	Renforcer les réformes permettant la relance de l'économie malienne	
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R2.1. La gestion des finances publiques est améliorée afin de permettre la relance de l'économie malienne et réduire la pauvreté dans le pays (CSCR),	Taux de croissance annuel de la pression fiscale de 0.5% du PIB (Baseline : 14,6% en 2012) (NB : lien avec niveau d'élargissement de l'assiette fiscale et le niveau d'investissements financés sur ressources internes)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de DNTCP (DGI/DGD/DNDC) • Rapport de revue conjointe Ministère de l'économie et des finances (MEF) / FMI
R2.2. Le climat des affaires est amélioré et facilite l'investissement (CSCR)	Taux d'investissements réalisés par an à l'échelle du pays (% du PIB) 'Baseline: taux d'investissement en janvier 2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports CTRCA (cellule technique des Réformes des Cadres des Affaires) / API Mali • Rapports MEF / BCEAO • Rapport "Doing Business" du Groupe Banque Mondiale

Secteur 2: Développement rural & sécurité alimentaire		
Objectif spécifique n° 1:	Intensifier la production de manière durable et valoriser les produits Agricoles (Politique de développement agricole)	
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R1.1. La maîtrise de l'eau est renforcée à travers la réhabilitation/construction des aménagements hydro-agricoles pour la petite, moyenne ou grande irrigation (PNIP, PDA, SNDI)	Nombre d'hectares en maîtrise totale et partielle de l'eau au niveau national (Baseline : 167 080 ha en maîtrise totale en 2011 et 203 950 ha en maîtrise partielle ²⁴)	Rapports DNGR, CPS-SDR, FAO-Aquastat
R1.2 La gestion durable des ressources est renforcée (AGIR, PNIP)	Taux de productivité des filières agricoles et/ou élevages ciblés. (Baseline: Existe par spéculation)	Rapport CPS-SDR (enquêtes Agricoles de conjoncture EAC) – Revues sectorielles du CSCR (Indicateur 04)
R1.3. Des chaînes de valeur favorisant une croissance inclusive sont promues (PNIP-SA, PDA)	Proportion de la population vivant en dessous de 1.25 USD/jour. (Baseline: 43.6 % de la population ²⁵)	Rapport annuel conjoint
Objectif spécifique n° 2	Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire, et la malnutrition (CSCR/AGIR, PNN)	
R2.1.L'accès continu à une	Nombre personnes et pourcentage de	Cadre Harmonisé du

²⁴ Aquastat FAO - chiffres à réactualiser.

²⁵ Rapport Annuel Conjoint de Juin 2012 – Chiffres de 2009 (à réactualiser).

alimentation diversifiée et en quantité suffisante pour les populations les plus vulnérables est amélioré (PDA, PNN)	la population totale en situation d'insécurité alimentaire. (Baseline: 3 171 876 personnes en situation d'insécurité alimentaire aigue (phase 2 à 5), soit 21.56% de la population totale en décembre 2013 ²⁶)	Mali – Phase 2 à 5
R2.2. Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont sécurisés, notamment par le biais de programmes de transferts sociaux (PNN, PNPS, AGIR)	Nombre et pourcentage de ménages les plus vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux (Baseline: N/A – à ce stade, pas de donnée nationales)	Registre unifié national pour les transferts sociaux ²⁷
R2.3 Les capacités des ménages à prévenir la malnutrition chronique sont renforcées	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois. (Baseline: 27% prévalence nationale de la malnutrition chronique, dont 9.1% de forme sévère en 2011 ²⁸)	Enquêtes SMART
Objectif spécifique n 3:	Renforcer la gouvernance du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOA, PDA, AGIR)	
R3.1. Les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles au niveau national, régional et local sont renforcées (CSCR)	Dispositif National capable de remplir efficacement ses fonctions de prévention et gestion de crises alimentaires mis en place par le Gouvernement sur la base du calendrier définis dans le Plan d'Action (Baseline: pas de système adéquat - voir audit institutionnel du Dispositif national de sécurité alimentaire)	Rapports des Ministères concernées ²⁹
R3.2. Un accès équitable et sécurisé aux ressources naturelles est promu ainsi que leur gestion durable (PDA, PNCC, PNPE, PNF)	Pourcentage des terres nouvellement aménagées et attribuées aux ménages vulnérables, y compris femmes et jeunes par les autorités compétentes au comparatif à totalité de terres aménagées Taux de participation des femmes	Registre des CRA Et rapports de la CPS (des projets/programmes)

²⁶ Cadre Harmonisé – Mali, Décembre 2013.

²⁷ Le Registre National Unifié est en cours de mise en place dans le cadre du programme Jigisémejiri financé par la Banque Mondiale.

²⁸ Dernière enquête SMART menée à l'échelle nationale en 2011. En 2013, il y a eu des enquêtes SMART au niveau des 5 régions du Sud, dans la Région de Gao et au niveau du district de Bamako, mais il n'y a pas de données nationales.

²⁹ Etant donné les fréquents changements de noms des Ministères au Mali, il semble préférable ne pas citer ici de Ministères précis, on se référera, le moment venu, aux Ministères compétents.

	dans les nouveaux comités de gestion de l'eau (Baseline : 0 en début du PIN)	
--	---	--

Secteur 3: Education		
Objectif spécifique n° 1:	Contribuer à l'amélioration des apprentissages pour tous les jeunes maliens et renforcer l'efficacité du système éducatif	
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R1.1. La qualité des apprentissages de l'élève dans l'enseignement fondamental est améliorée	Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental, désagrégé par sexe (baseline 2011 : Fondamental 1, total = 58,3% (garçons = 65,7% ; filles = 51%) Fondamental 2 total = 36% (garçons = 43% ; filles = 29,1%)	Annuaire Statistique de la CPS du secteur de l'Education
	Nombre d'enseignants et de personnel d'encadrement formés par an (baseline 2011 : 7273 enseignants du 1 ^{er} cycle formés dans les Instituts de Formation des Maîtres, 3620 enseignants du 2 nd cycle dans les Instituts de Formation des Maîtres)	
R1.2. Les différents niveaux de gestion du système éducatif sont plus efficaces	Pourcentage d'écoles qui ont reçu des visites de supervision des Centres d'Animation Pédagogique par an (baseline : x ³⁰ écoles qui ont reçu des visites de supervision des Centres d'Animation Pédagogique)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de revues sectorielles • Loi des Finances / DGB / DNCTP

³⁰ L'amélioration du suivi fait partie du plan intérimaire du Gouvernement, l'indicateur sera donc mesuré dans le futur

	Pourcentage des ressources d'investissement et récurrentes transférées par le Gouvernement central aux collectivités territoriales (baseline 2013 : 58%)	
R1.3. Les jeunes déscolarisés et non-scolarisés ont un accès accru à des structures leur permettant de développer des compétences de base	Nombre de jeunes alphabétisés par an (baseline : x ³¹ jeunes ont réussi les tests finaux dans les différentes structures d'alphabétisation (CED, CAFé, CAF, etc.))	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire Statistique de la CPS du secteur de l'Education et du secteur de l'Industrie et de l'Emploi • Rapports de revues sectorielles

Secteur 4: Secteur routier		
Objectif spécifique n° 1:	Contribuer à désenclaver les régions du Nord	
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R1.1. La route Bourem – Kidal est réalisée	Nombre de km de routes construites (baseline : 0 km)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la CPS • Rapport d'activité DNR • Annuaire statistique de l'Observatoire des Transports • Rapport de la mission de contrôle des travaux • Evaluation de projet
Objectif spécifique n° 2:	Préserver le patrimoine routier tout en créant de l'emploi	
R2.1. L'entretien courant des routes est renforcé	Nombre de km de routes entretenues (baseline : 10 202 km, audit exercice 2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité de la DNR • Rapport d'exécution des Agences • Rapports d'audit technique de l'Autorité Routière • Rapports de la CPS et du SDR
R2.2. Des techniques de travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) faisant appel aux entreprises et aux ressources locales sont utilisées	Nombre d'emplois créés dans le cadre du projet (baseline : 0 emploi, dans le cadre du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'exécution des Agences • Rapports d'activité des missions de contrôle

³¹ L'amélioration du nombre de jeunes alphabétisés fait partie du plan intérimaire du Gouvernement, l'indicateur sera donc mesuré dans le futur

Pièce jointe 4 Modèle pour le calendrier indicatif des engagements

	Allocation indicative En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur 1 : Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit	280,00		150			130		
Secteur 2 : Développement rural & sécurité alimentaire	100,00	0	15	35	25	25		0
Secteur 3 : Education	100	0	20		80	0	0	0
Secteur 4 : Secteur Routier	110		20	90	0	0	0	0
Appui société civile	10			5			5	
Appui Ordonnateur National	7		5			2		
Facilité de Coopération Technique (TCF)	8		4			4		
Total des engagements	615							
